

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du 11 juin 2026*

**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.**

**Effectif légal : 7**

**Procuration : 5**

**Présents (8) :**

Martine Mazoyer, Vice-Présidente  
Philippe Cordier, Vice-Président délégué  
Hervé Barsse, Conseiller Municipal délégué  
Johanna Buchter, Conseillère Municipale  
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice,  
Michèle Roy, Administratrice,  
Jacqueline Pasin, Administratrice,  
Jean-Luc Brun, Administrateur,

**Excusés (5) :**

Denis Thuriot, Président - procuration à Martine Mazoyer  
Léa Frébault, Conseillère Municipale déléguée - procuration à Philippe Cordier  
Jacques Ballout, Conseiller Municipal délégué - procuration à Hervé Barsse  
Gérard Ferrand, Administrateur - procuration à Jacqueline Pasin  
Nathalie Gemza, Administratrice - procuration à Éliane Barbier-Humeau

**DEL11062026-05**

## **BUDGET PRINCIPAL DU CCAS DE NEVERS - ACCEPTATION D'UN DON**

***Exposé,***

Vu l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le CCAS est habilité par la loi à recevoir des dons et legs : "*Le Président du Centre Communal ou Intercommunal d'Action Sociale a le droit d'accepter, à titre conservatoire, des dons et legs...* ",

Vu l'article L.2242-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire, à accepter les dons et legs et former, avant l'autorisation, toute demande en délivrance,

Vu la délibération n°DEL06052026-02 relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration à la Vice-Présidente du C.C.A.S. de Nevers,

Considérant la volonté de citoyens de faire don d'un chèque de deux cents euros au CCAS de Nevers, en remerciement de l'accueil qui leur a été réservé lors de la cérémonie de renouvellement de leurs vœux de mariage célébrant leurs noces d'or, le 02 mai 2026,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- D'accepter le don de deux cents euros,
- D'affecter celui-ci au Budget Principal du CCAS.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 5 procurations).

**La Vice-Présidente,  
Martine Mazoyer**

